

Fiche d'information n°1

6 mai 2008

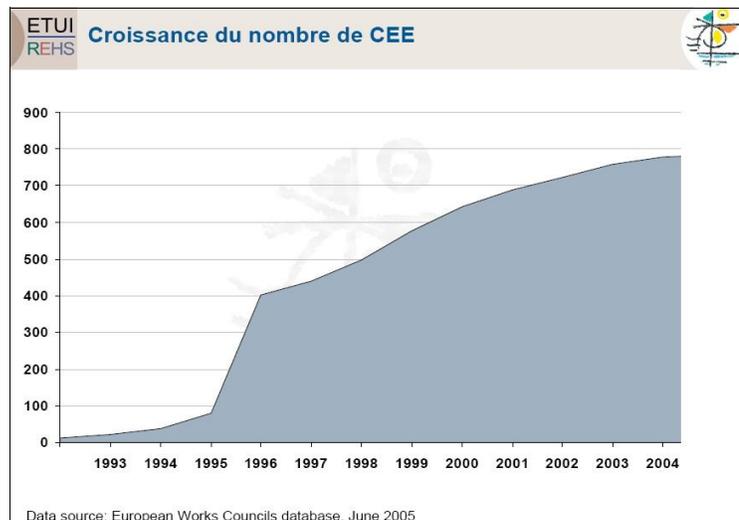
Que sont les comités d'entreprise européens ?

L'évolution de l'Union européenne a conduit de nombreuses multinationales à déployer leurs activités au plan européen. La réduction des barrières commerciales et l'harmonisation des normes signifie que tout, y compris les emplois et l'argent, peut circuler plus facilement au sein de l'UE, et les grandes entreprises profitent bien entendu de cette situation. En raison de cela, un nombre croissant de décisions importantes dans les sociétés multinationales sont prises au niveau européen. Dès lors, les grands patrons qui travaillent à l'échelle européenne et sont souvent établis dans un pays différent, prennent de plus en plus fréquemment les grandes décisions qui affectent la vie professionnelle (et en fait l'avenir) du nombre croissant de personnes qui travaillent pour des entreprises multinationales.

Avant les avancées réalisées par les comités d'entreprise européens, la plupart des travailleurs qui étaient dans cette situation n'avaient pas réellement la possibilité de faire entendre leur voix auprès de ces grands patrons qui décidaient de leur avenir. Les décisions leur étaient souvent présentées par la direction comme quelque chose qui avait déjà été décidé par le siège. Et il n'existait aucun mécanisme permettant de consulter les travailleurs d'autres pays touchés par ces décisions. La direction pouvait donner des informations divergentes aux travailleurs des différents pays. Lorsque les entreprises élaboraient de nouvelles politiques et de nouvelles méthodes qui leur permettaient de bénéficier de l'UE, les travailleurs affectés par ces innovations ne disposaient pas des outils leur permettant d'être impliqués.

Un équilibre d'intérêts

Cette situation était problématique car, à défaut d'être maîtrisée, cela signifiait que l'UE ne parviendrait pas à équilibrer les intérêts des grandes entreprises et ceux des travailleurs européens qu'elles employaient. A la fin des années 1980, les membres de la direction de certaines entreprises ont également commencé à

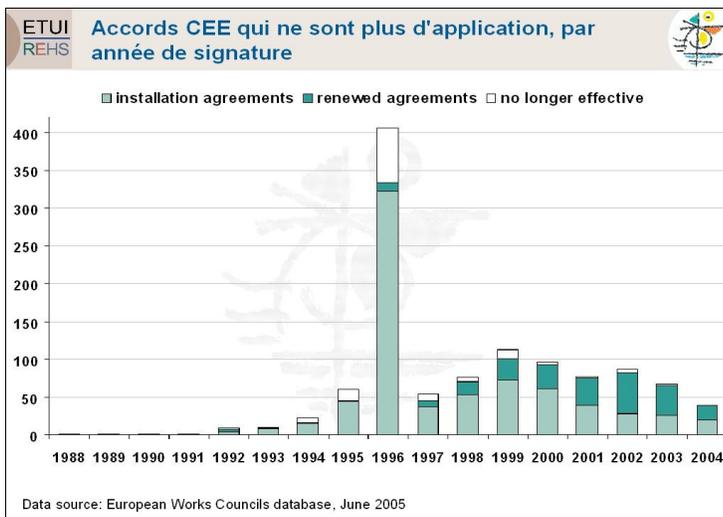


constater que l'absence de canaux d'information et de consultation adéquats à l'échelle européenne leur posait des problèmes. Sans canaux de communication éprouvés et partagés et en l'absence de règles de transparence, les craintes et les rumeurs concernant les restructurations étaient sources de problèmes parmi une main-d'oeuvre fort dispersée.

A quoi servent les CEE ?

Les comités d'entreprise européens (CEE) ont été créés pour traiter ces problèmes. Ils ont été conçus pour:

- donner aux représentants de tous les travailleurs européens une ligne de communication directe avec les membres de la direction quel que soit le pays dont ils viennent;
- garantir que les travailleurs de pays différents reçoivent les mêmes informations au même moment concernant les politiques et plans transnationaux;
- donner aux représentants des travailleurs au sein des syndicats et des comités d'entreprise nationaux la possibilité de se concerter et d'élaborer une réponse européenne commune aux plans de leurs employeurs, qu'ils peuvent présenter à la direction avant que ces plans soient mis en oeuvre.



effective au plan européen, conformément à leur mission. D'autres par contre n'ont jamais pris leur envol. Dans de nombreux cas, lorsque les CEE ne fonctionnent pas, c'est en raison des lacunes de la directive.

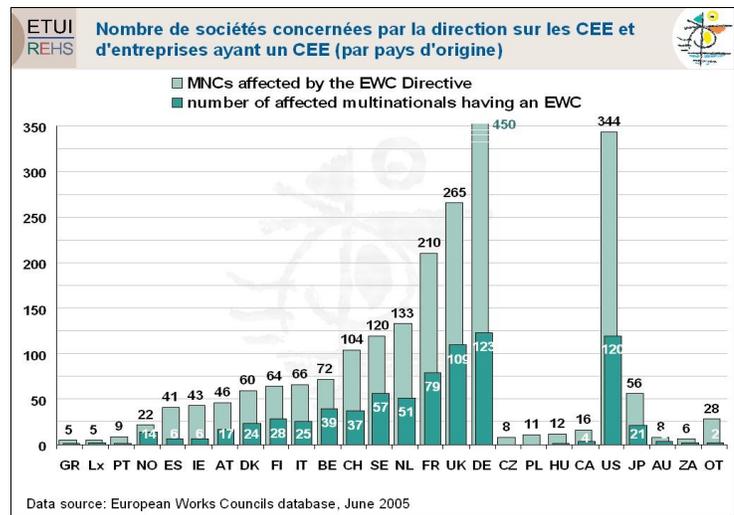
Ce qu'en disent les travailleurs

« Au cours des années, les comités d'entreprise européens sont devenus des institutions essentielles de ce que l'on appelle le modèle social européen. Une révision de la directive 94/45/EC permettrait d'améliorer l'efficacité des CEE. Au vu du processus de mondialisation en cours, il est urgent de renforcer la participation des travailleurs afin d'éviter qu'ils ne deviennent les perdants de ce processus »

Bob Welham, président du CEE d' Akzo Nobel, dans sa lettre au Commissaire européen Vladimir Spidla, novembre 2007.

Qu'est-ce que la directive sur les comités d'entreprise européens ?

La [directive sur les CEE \(94/45/CE\)](#) est une loi européenne qui oblige tous les gouvernements des Etats membres de l'UE à voter des lois nationales donnant aux travailleurs le droit de créer des comités d'entreprise européens dans les entreprises multinationales. La directive, qui date de 1994, stipule que ces CEE doivent être créés sur la base de négociations entre les représentants des travailleurs et les membres de la direction. Elle indique les entreprises qui sont couvertes, la manière dont les négociations doivent être menées, les normes minimales concernant les conventions négociées et le règlement par défaut (prescriptions subsidiaires) concernant le type de CEE à créer si les représentants des travailleurs et la direction ne parviennent pas à aboutir à un accord (après trois ans).



Progrès accomplis à ce jour

La directive sur les CEE peut à maints égards être considérée comme un succès. Aujourd'hui, plus de 800 entreprises multinationales ont un CEE et ces derniers couvrent plus de 14 millions de travailleurs européens. La plupart de ces CEE sont basés sur des accords négociés et ils sont donc légèrement différents les uns des autres. Certains fonctionnent bien et offrent des informations et une consultation réelles et

Liens utiles:

Site Internet de la CES: <http://www.etuc.org/>

Base de données CEE de l'ETUI: www.ewcdb.org

Base de données CEE de l'Agence de développement social (SDA): <http://www.sda-asbl.org/>

Pour plus d'informations:

Patricia Grillo, responsable de la presse et de la communication

Tél.: +32 (0)2 2240430, Mobile: +32 (0)477 770164, Pgrillo@etuc.org